



RÉGIME PUBLIC
D'ASSURANCE MÉDICAMENTS

Tarifs en vigueur

1^{er} juillet 2025 au
30 juin 2026

À LA PHARMACIE	Franchise mensuelle	Coassurance	Contribution maximale
POUR LES PERSONNES DE 18 À 64 ANS			
Non admissibles à un régime privé	22,00 \$	30 %	102,64 \$/mois 1232 \$/année
Détentrices d'un carnet de réclamation ¹	0 \$	0 %	0 \$
POUR LES PERSONNES DE 65 ANS OU PLUS			
Sans Supplément de revenu garanti (SRG)	22,00 \$	30 %	102,64 \$/mois 1232 \$/année
Avec SRG au taux ² de 1 % à 93 %	22,00 \$	30 %	57,29 \$/mois 687 \$/année
Avec SRG au taux ² de 94 % à 100 %	0 \$	0 %	0 \$
GRATUITÉ POUR LES ENFANTS DES PERSONNES ASSURÉES DU RÉGIME PUBLIC ³			
- S'ils ont moins de 18 ans, sans accès à un régime privé. - S'ils sont âgés de 18 à 25 ans, sans conjoint ou conjointe, domiciliés chez leurs parents et aux études à temps plein dans un établissement d'enseignement secondaire, collégial ou universitaire.			

1. Délivré par le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

2. Taux calculé selon la Loi sur l'assurance médicaments.

3. Selon certaines conditions.

LORS DE LA PRODUCTION DE LA DÉCLARATION DE REVENUS

Prime payée à
Revenu Québec

De 0 \$ à 766 \$ par année
(selon le revenu familial net)

K-AFF1-0

Pour plus d'information : ramq.gouv.qc.ca Québec : 418 646-4636 Montréal : 514 864-3411 Ailleurs au Québec : 1 800 561-9749

Vous pouvez aussi consulter le papillon *Régime public d'assurance médicaments, Tarification expliquée*, disponible dans les pharmacies.